

# Modification du cahier des charges de l'AOC « PESSAC-LEOGNAN »

## Préambule

L'organisme de défense et de gestion reconnu pour l'appellation d'origine contrôlée « Pessac-Léognan » - le syndicat viticole de Pessac-Léognan- a déposé, en application de l'article L. 641-6 du code rural, auprès de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) une demande de modification du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Pessac-Léognan».

Cette modification du cahier des charges ne saurait préjuger de la rédaction finale qui sera retenue après instruction par le Comité national des vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées de l'INAO, sur la base notamment des résultats de la procédure nationale d'opposition.

## CHAPITRE PREMIER

### **IX - Transformation, élaboration, élevage, conditionnement, stockage**

#### **2° - Dispositions par type de produit**

##### **c) - Chai à barriques**

L'opérateur dispose d'un lieu adapté à un élevage en barriques pour un volume d'au moins 1/3 de la production moyenne de vin rouge d'appellation d'origine contrôlée « Pessac-Léognan », calculée sur les 3 dernières récoltes.

#### **3° - Dispositions relatives au conditionnement**

a) - Le conditionnement doit être réalisé sur l'exploitation, dans les bâtiments indiqués sur la demande d'habilitation.

On entend par conditionnement les opérations de mise en bouteille ou de remplissage de tout autre contenant d'un volume inférieur ou égal à 10 litres (BIB notamment).

### CHAPITRE III

POINTS PRINCIPAUX A CONTRÔLER	METHODES D'EVALUATION
<b>B – REGLES LIEES AU CYCLE DE PRODUCTION</b>	
<b>B.3 - Transformation, élaboration, élevage, conditionnement, stockage</b>	
Elevage barrique	Contrôle des volumes de vin rouge élevé en barriques. Visite des chais et contrôle documentaire sur le cahier de chai
<b>C – CONTRÔLES DES PRODUITS</b>	
Vins conditionnés	Examen analytique et organoleptique
Vins non conditionnés	Examen analytique et organoleptique à la retraitaison
Vins non conditionnés destinés à une expédition hors du territoire national	Examen analytique et organoleptique de tous les lots